

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**Délibérations :**  
**N° 2011\_1\_10**

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents :

Votants : 9

L'an deux mille onze , le Lundi 24 Janvier à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire , à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT,Le Maire.

Date de convocation du Conseil Communal : 13 Janvier 2011

Présents :

**Titulaires :** Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BRUNET Jacky, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur VIART Luc

**Excusée :** TUILLIERE Chantal, PARTHONNEAU Nicolas

**Objet : Acquisition de la parcelle B 553 de Mme MAINARD Paulette**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun d'acquérir une partie de la parcelle E 553 de Mme MAINARD Paulette.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une surface de 138 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle E 553 au prix de 552,00 €uros. Les frais de notaire restant à la charge de la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré atteste à l'unanimité.

- Décide d'acquérir la surface de 138 m<sup>2</sup> de la parcelle E 553 pour un montant de 552,00 euros;
- De prendre à la charge de la commune, les frais de notaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Votants : 9

0 bulletin(s) blanc  
9 suffrage(s) exprimés

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT